

# Réunion du Conseil Municipal du 27 Septembre 2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BAUDY, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Monsieur le Maire précise que les débats sont enregistrés.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel des conseillers municipaux.

**Présents :** Mr BAUDY, Mr SERRE, Mme DANGUY, Mr VIGNACQ, Mme SAINT-ORENS, Mr MARTINEZ, Mr MEISTERTZHEIM, Mme GAILLET, Mr SIMORRE, Mr ANSOULT, Mme RUIZ, Mme ASSIBAT-TRILLE, Mr BARGACH, Mr ESCALIER, Mr MOUTINARD, Mme BRETTE, Mr DULUCQ, Mr LEMOUEE, Mme VIGOUROUX, Mme WIARD, Mme LABASSE, Mr CAÏSSA, Mme POISSON.

**Absents :** Mme DUBOURG.

Mme LARRIEU a donné procuration à Mr BAUDY  
Mr BABIN a donné procuration à Mr LEMOUEE  
Mr POURRERE a donné procuration à Mme POISSON

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe SERRE

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance.

Monsieur le Maire atteste avoir adressé les convocations informant les conseillers de la présente réunion ainsi que le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal. Il demande si quelqu'un souhaite formuler des observations ou remarques au sujet de ce compte-rendu.

Monsieur MEISTERTZHEIM, adjoint, prend alors la parole : « Lorsque Monsieur LEMOUEE a posé la question à Monsieur SIMORRE sur son positionnement, ce dernier lui a répondu que « la politique de la municipalité est claire, avec des dossiers qui avancent. Mais ces derniers rencontrent parfois des soucis, notamment par manque de financement du Conseil Général ». J'aimerais corriger : le Conseil Général nous suit sur tous les dossiers, et sans son aide, peu de choses seraient réalisées sur la commune. Plusieurs dossiers sont en cours, le Conseil Général nous demande de les solder avant d'en ouvrir d'autres ».

Monsieur LEMOUEE, conseiller municipal d'opposition, remercie Monsieur MEISTERTZHEIM pour cette rectification.

**Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Position du conseil municipal sur le maintien dans leurs fonctions des adjoints sans délégation**
- 2. Admission en non-valeur**
- 3. Modulation du coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour 2013**
- 4. Dispositif estival de gendarmerie 2012**
- 5. Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides**
- 6. Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : Modification de la base minimale d'imposition**
- 7. Convention de partenariat avec Musiques de Nuit**
- 8. Détermination des tarifs des séjours du Service Jeunesse**
- 9. Dénomination d'une rue : Rue de la pinède**
- 10. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

*Questions et informations diverses*

En préambule, Monsieur le Maire fait état d'un courrier reçu des mains d'un agent administratif mis publiquement en cause par Monsieur MARTINEZ, adjoint, lors du Conseil municipal du 14 juin 2012 : « Cette personne m'a demandé de lire sa lettre. Je ne la lirai pas, mais je rappelle simplement, et je vous demande à vous tous et à vous toutes, d'éviter, lorsque vous avez des griefs ou des états d'âme contre une personne de l'administration, de tenir de tels propos ».

Madame BRETTE, adjointe, souhaite intervenir : « Monsieur le Maire, je suis une adjointe sans délégation, aussi, je m'étonne de ne pas être nommée comme mes collègues adjoints. Je souhaiterais être intégrée dans la liste des 5 adjoints ».

Monsieur le Maire répond que ceci n'est pas prévu par les textes : « Tu étais conseillère municipale déléguée, tu as été nommée adjointe en Conseil Municipal, mais tu es un adjoint sans délégation ».

Madame GOURG, Directrice Générale des Services, précise que c'est le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui codifie cela et précise : « Madame BRETTE, lorsqu'elle a été élue adjointe, n'a pas eu de délégation. Elle n'a donc pas eu non plus de retrait de délégation par Monsieur le Maire. L'article du CGCT dispose que lorsque le Maire retire les délégations à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de l'adjoint dans ses fonctions d'adjoint. Valérie BRETTE ne rentre pas dans ce cadre là ».

Monsieur MARTINEZ réagit alors : « Il était question depuis la démission de Valérie ANTUNES, de remplacer celle-ci par une autre personne. Le 19 juillet dernier, Valérie BRETTE a été élue au poste de 5<sup>ème</sup> adjointe. Avant ce vote, nous avons demandé quelles seraient les responsabilités attribuées à cet(te) adjoint(e). La réponse donnée fût « Il(elle) sera le(la) 5<sup>ème</sup> adjoint(e) délégué(e) au Scolaire ». Monsieur SERRE, 1<sup>er</sup> adjoint, préférerait que Monsieur SIMORRE soit élu à ce poste, alors que nous défendions la candidature de Madame BRETTE. Nous avons voté le 19 juillet, et deux mois après, cette adjointe n'a toujours pas de délégation. Avons-nous par ce vote simplement rempli les conditions de mars 2008 disant qu'il faut 8 adjoints ? Je comprends Valérie qui se demande après 2 mois pourquoi elle a été élue ».

Madame BRETTE intervient : « Si moi je demande que l'on rajoute mon nom, ce n'est pas possible ? »

Monsieur MARTINEZ répond alors : « Elle peut très bien, par cette 1<sup>ère</sup> délibération, nous dire si elle se maintient comme adjointe, ou si au contraire, elle donne sa démission. Elle peut démissionner de son rôle d'adjointe au-delà d'une délibération où elle n'est pas nommée ».

Madame GOURG précise alors qu'effectivement, « Madame BRETTE peut démissionner ce soir. Sa démission ne sera effective que lorsqu'elle sera reçue par Monsieur le Préfet ».

## **I. Position du conseil municipal sur le maintien dans leurs fonctions des adjoints sans délégation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu les arrêtés du 26 juillet 2012, portant retrait des délégations,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Suite à des dissensions au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a retiré, par arrêtés du 26 juillet 2012, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, les délégations qu'il avait données aux adjoints suivants :

- Madame Marie-Thérèse SAINT-ORENS, 4<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Politique de l'Emploi, de l'équité sociale et de la Vie associative sociale,
- Monsieur Manuel MARTINEZ, 6<sup>ème</sup> Adjoint délégué à la Politique de la Ville, au Cadre de Vie et au Développement économique,
- Monsieur Roger MEISTERTZHEIM, 7<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme, à la Voirie et aux Réseaux,
- Madame Valérie GAILLET, 8<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Petite Enfance.

Monsieur MARTINEZ souhaiterait obtenir quelques explications quant à cette décision. « Vous avez exprimé cela aux Marcheprimais, aux agents de la commune, aux prestataires. Vous leur avez écrit que vous étiez le seul interlocuteur, avec les adjoints restant et les conseillers ayant encore délégation - Ce qui n'est plus le cas, puisque Monsieur SIMORRE n'a plus, comme l'indique la loi, le droit d'avoir de délégation ».

« Non, Monsieur MARTINEZ », répond alors Monsieur SIMORRE. « J'ai pris avant ma décision de démissionner. Je ne vous ai pas donné ce plaisir ».

« ... Sinon Monsieur le Maire aurait été obligé de l'enlever », poursuit Monsieur MARTINEZ, avant d'ajouter : « Je crois que ce n'est pas étonnant d'avoir autant de monde ce soir dans le public. Ils veulent en savoir un peu plus que les simples écrits que l'on a pu avoir dans les boîtes aux lettres d'un côté ou d'un autre. Mais c'est aussi au travers des médias, qu'il faut expliquer cette décision. De plus, comment allez-vous faire sans ces 7 délégués. Ce soir, c'est 5 adjoints sur 8 qui n'ont plus de délégation. Aujourd'hui, vous avez 3 adjoints délégués. Comment gérer avec aussi peu de monde ? »

Monsieur le Maire lui répond : « Lorsque j'ai pris ma décision de retirer les délégations, cela n'a pas été simple pour moi, mais cela faisait longtemps qu'il y avait des turbulences, pour ne pas dire plus, au sein du Conseil municipal. Cela date d'avril 2011. J'ai fait depuis des efforts pour revoir les positions des uns et des autres et la mienne également, dans notre fonctionnement. C'est à partir de là que nous sommes passés de 8 commissions à 3 pôles, afin que tout le monde puisse avoir une vue d'ensemble sur les actions et la réflexion menées.

Je n'ai pas voulu prendre position, comme toujours, eu égard aux élus et aux Marcheprimaises et Marcheprimais, pour les élections présidentielles. Par contre, j'ai pris position pour un candidat, qui a mes yeux était la personne qui aurait certainement mieux défendu le territoire que celui qui a été élu aujourd'hui. Mais cela, c'est ma position personnelle, puisque j'ai signé Serge Baudy, Maire de Marcheprime. Je n'ai pas complété ma signature par la mention « et son Conseil Municipal ». A partir de là, une lettre a été distribuée à l'ensemble des Marcheprimais(es), où un certain nombre d'élus se sont désolidarisés de leur Maire. N'oubliez pas que lorsque le Maire donne des délégations à un adjoint, c'est qu'il lui donne sa confiance pour le représenter dans les actions au sein de la commune. A partir du moment où il y a un courrier qui est envoyé aux Marcheprimais(es) par des élus disant qu'ils n'ont plus confiance en leur Maire, il m'est difficile, ensuite, de garder cette confiance envers eux.

De nouvelles turbulences sont intervenues au mois de juillet. Ma décision n'a pas été simple, j'ai pris les attaches de Monsieur le Sous-Préfet. Je n'ai pas dormi, mais je les ai prises. Comment voulez-vous que publiquement je sois désavoué et que je donne encore confiance à des adjoints pour me représenter à l'extérieur ?

J'ai pesé cette décision aussi avec l'ensemble des services, pour le travail qu'il reste à faire jusqu'à la fin de cette mandature. J'ai pesé le pour et le contre et je pense que nous y arriverons, avec l'aide de nos collègues. Je me suis engagé auprès de Monsieur le Sous-Préfet à ne pas changer le mode de fonctionnement.

Par ailleurs, tout le monde a reçu la planification des Pôles Scolaire, Urbanisme, et Culture. Les réunions sont menées par les élus. A la réunion Commission des Finances, personne n'est venu, à la réunion préparatoire au Conseil, personne non plus. En revanche, tout le monde était présent lors du Pôle Scolaire. Je me suis engagé auprès de Monsieur le Sous-Préfet, il y a un planning et je le respecte. J'ai également donné les futures dates concernant les réunions relatives au PLU, notamment la réunion publique. Il y a également le projet de centre social intercommunal en gestation avec 5 communes, sur lequel nous ne nous sommes pas encore prononcés, faites d'éléments. J'ai demandé à l'Encrier et à la CAF de venir nous le présenter ».

Monsieur VIGNACQ, adjoint en charge de la Culture et de la Vie associative, précise : « Aujourd'hui, chacun des adjoints restant a reçu délégation. Il se trouve que Monsieur le Maire m'a demandé de m'occuper du Scolaire et de la Jeunesse, en plus de la Vie associative. La différence par rapport à 1995, où j'occupais à peu près les mêmes fonctions, c'est qu'aujourd'hui, et grâce au travail de tous, la commune s'est structurée. Nous avons aujourd'hui des chefs de service et des responsables dans à peu près tous les domaines, ce qui nous permet de travailler beaucoup plus facilement. Le 15 octobre, il y aura une réunion du Pôle Social, Communication et Vie associative qui présentera notamment le Centre intercommunal en présence de la CAF et l'Encrier. Une quinzaine de jours plus tard, la même présentation sera proposée à tous les élus qui le souhaiteront ».

Monsieur ANSOULT, conseiller municipal, intervient alors : « Jean-Bernard, n'as-tu pas une trop grosse charge de travail avec tout cela ? ».

Monsieur VIGNACQ de répondre : « La charge de travail, cela s'appelle la gestion du temps. Pour la première réunion scolaire, c'était la mise en place de la rentrée. Les choses n'ont pas été faites telles que je le conçois. Pour des raisons d'indisponibilité personnelle, je n'ai pas fait fonctionner celui de septembre: il n'y avait pas d'ordre du jour et je ne vous ai pas personnellement envoyé d'invitation, c'est vrai. Quand on modifie une organisation, il y a toujours un petit moment de flottement. Il n'y a pas de raisons pour que dorénavant on ne fonctionne pas avec des convocations en temps utiles et des ordres du jour arrêtés. Pour le prochain Pôle du 15 octobre prochain, je vous ai d'ailleurs envoyé depuis déjà une semaine l'ordre du jour. »

Monsieur MARTINEZ prend la parole : « Je trouve, Jean-Bernard que tu fais preuve d'une certaine humilité, parce qu'il va falloir que tu t'y retrouves : En te présentant, tu as oublié que tu n'avais pas 3 ou 4 « casquettes », mais 7 ».

Monsieur VIGNACQ nuance alors : « Aujourd'hui, j'ai la possibilité de travailler avec des équipes et des structures. Contrairement à 1995, la différence essentielle est que la Culture est structurée, avec une responsable de service. La Jeunesse et le Social sont également structurés avec une responsable de service. C'est sur cela que je m'appuie. Car 40 ans de travail m'ont appris à travailler avec les autres, à faire confiance aux responsables de service. Je leur donne des directives, et derrière, le travail est beaucoup plus simple. Il n'y a juste que quelques décisions à prendre ».

Monsieur MARTINEZ : « Cela engendre des conséquences financières sur la masse salariale. Lors du dernier recrutement, alors que les  $\frac{3}{4}$  de l'assemblée et moi-même étions contre l'embauche d'un cadre A, Monsieur le Maire a décidé d'embaucher un cadre A. C'est vrai que cela facilite les choses, mais je crois savoir qu'à Bordeaux, il y a un peu plus qu'un Maire et 3 adjoints ».

Monsieur VIGNACQ rétorque : « Bordeaux est beaucoup plus grand que Marcheprime, au cas où vous ne le sauriez pas. De plus, à Bordeaux, ils s'appuient sur des équipes. Les élus ont sûrement moins les pieds dans la boue qu'ici ».

Monsieur MARTINEZ rappelle ensuite que le CGCT définit le nombre d'élus en fonction de la strate de population. « En 1995, nous étions 19 élus, et ce n'est pas un hasard si nous sommes 27 aujourd'hui. Ce n'est pas pour que 3 ou 4 commandent et que les autres regardent ! ».

« Qui a parlé de commander ? », demande alors Monsieur VIGNACQ. Il poursuit : « Commander ça veut dire « je décide ». NON : Les différents chefs de service sont là pour mettre en application ce qu'on leur demande, assurer l'organisation. Notre rôle c'est de les guider, de leur donner des directives politiques par l'intermédiaire des pôles. Ces derniers n'ont pas pour rôle de dire, par exemple, qu'il faut repeindre une salle en bleu ou en rouge. Ils doivent donner une directive, comme celle d'agrandir la salle. C'est aux chefs de service de voir ensuite comment ils s'y prendront pour le faire et qui réfléchiront à la couleur à poser sur les murs ».

Monsieur MARTINEZ : « A vous entendre, le 27 mars 2008, nous nous sommes trompés. Le conseil aurait dû proposer 3 adjoints et non 8 ! ».

Monsieur VIGNACQ : « Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit ».

Madame RUIZ, conseillère municipale, souhaite parler : « Finalement, on ne sert à rien ! Qu'a-t-on fait pendant toutes ces réunions auxquelles nous avons participé ? »

Monsieur VIGNACQ répond : « Nous avons fait avancer les choses... Je suis désolé, mais de 8 commissions, on s'est retrouvé avec 3 pôles. C'est peut-être les 8 commissions qui auraient dû être poursuivies ».

Madame RUIZ souhaite rajouter : « Que ce soit au niveau des commissions ou au niveau des pôles, j'ai l'impression d'avoir autant travaillé ».

Madame BRETTE, conseillère municipale intervient : « Je voudrais revenir sur ce que tu as dit tout à l'heure, Serge, par rapport aux réunions. Nous avons reçu le programme des prochaines réunions jusqu'au mois de janvier : les réunions d'adjoint ont disparu ».

Monsieur ANSOULT renchérit : « Avant, nous avions deux réunions de Pôle scolaire, et maintenant on en est réduit à une ».

Monsieur VIGNACQ explique qu'il n'est pas gênant d'en faire une deuxième quand le besoin s'en fait sentir, qu'il s'agit d'une question d'organisation et de gestion.

Madame RUIZ demande alors quels sont les rôles de Madame DANGUY et de Monsieur SERRE dans leurs attributions ?

Madame DANGUY, adjointe en charge de la communication, du tourisme et du patrimoine, tient alors à rappeler quelques points : « On a l'impression que nous sommes en train de vivre un procès. Il est important de rappeler pourquoi nous en arrivons là aujourd'hui. Ce n'est pas le Maire qui s'est réveillé un matin en se disant « tiens, je vais sortir X délégations à X adjoints parce que j'en ai envie ». Nous en arrivons à ce stade, parce que certaines personnes se sont désolidarisées de Monsieur le Maire, tout simplement. Il est bon de remettre les choses à leur place et de ne pas détourner les propos comme on l'entend. Pour répondre à ta question Joëlle, notre rôle est de continuer à travailler comme on le fait depuis 4 ans et demi pour les concitoyens qui nous ont fait confiance et qui ont voté pour nous. Ensuite, avec Jean-Bernard, nous travaillons en cohésion depuis 4 ans et demi sur pas mal de projets. Nous allons continuer. Comme nous l'avons dit, nous avons énormément d'appui de la part des responsables de service et notamment dans la Petite enfance. Comme je l'avais dit avant les vacances, je fais désormais partie de ce Pôle Petite enfance, d'autant plus que cela « roule » au niveau de la communication. J'avais dit que je me tournerais vers d'autres projets. Il ne faut pas oublier que même si les adjoints n'ont plus de délégation pour certains, nous faisons quand même des réunions où l'on prend des décisions ensemble. Donc ne faites pas croire que l'on n'est plus que 3 ou 4 à décider de tout et à faire tout seul. Tout le monde est convié à la prise de décision ».

Madame RUIZ répond : « Je ne mets pas en cause tout le travail que tu as fait. Je veux juste savoir comment sont organisées maintenant les choses. Jean-Bernard ne peut pas tout faire ».

Madame DANGUY lui explique alors : « *Les membres présents aux réunions n'ont pas changé. On est tous ensemble. La seule chose qui diffère est la personne qui mène la réunion. Cette dernière n'est pas celle qui prend les décisions* ».

Madame RUIZ rétorque : « *Non, je ne crois pas Delphine* ».

Madame DANGUY poursuit alors : « *Monsieur MARTINEZ était présent au Pôle Urbanisme. Nous avons travaillé tous ensemble. Je ne pense pas qu'à un moment on lui ait dit de se taire, pour prendre les décisions à sa place* ».

Madame ASSIBAT-TRILLE, conseillère municipale, intervient : « *C'est de l'humour ?* ».

Monsieur SERRE demande à Mme ASSIBAT si elle peut préciser sa pensée.

« *Pas du tout* » répond-elle.

Ce à quoi Monsieur SERRE répond : « *C'est bien ce que je pensais* ».

Madame DANGUY reprend la parole : « *Je ne pense pas que les personnes présentes à la réunion Urbanisme aient le souvenir qu'il se soit passé quelque chose* ».

Madame ASSIBAT-TRILLE : « *Nous n'avons pas eu de décision à prendre. Nous avons juste corrigé un document* ».

Madame DANGUY : « *Lors du Pôle scolaire, nous n'étions pas tous d'accord sur un sujet, nous avons donc pris une décision de façon collégiale* ».

Monsieur le Maire : « *En urbanisme, c'est pareil. Lorsque nous avons corrigé le document, nous l'avons fait de manière collégiale* ».

Monsieur LEMOUEE, prend à son tour la parole : « *J'en reviens à la base même de l'organigramme que vous avez dû constituer. Par qui celui-ci est-il réalisé ? Je ne comprends pas comment vous vous êtes organisés pour l'attribution des fonctions entre vous. Je ne vois que Monsieur le Maire qui décide et c'est tout* ».

Monsieur le Maire lui répond : « *Les commissions ont été faites dans le groupe majoritaire. Des décisions ont été prises, définissant les responsabilités de chacun. A un moment donné, nous avons réorganisé, dans le groupe majoritaire, les différentes commissions en pôles. Cela a été validé par le groupe majoritaire, avec les personnes de l'opposition qui y ont assisté. Nous n'avons pas changé les membres des différents pôles* ».

Monsieur LEMOUEE avoue ne pas comprendre davantage.

Monsieur SERRE apporte une précision : « *Avant qu'on ne parte sur des incompréhensions... Monsieur MARTINEZ a cité tout à l'heure « une inflation de masse salariale, suite à l'embauche d'une responsable au niveau de la jeunesse ». Il omet juste de préciser que cette responsable a remplacé une personne et demi* ».

Monsieur MARTINEZ : « *On peut toujours expliquer que ça fonctionne mieux à 3 ou 4 qu'à 12* ».

Monsieur SERRE : « *Ce n'ai pas ce que je viens de dire* ».

Monsieur MARTINEZ poursuit : « *On verra dans le temps qui s'essoufflera le premier. J'aimerais revenir sur les explications de Monsieur le Maire. Quand on part sur une 3<sup>ème</sup> mandature, afin de prendre des décisions collectives, on part dans l'idée d'une confiance réciproque. A un moment donné, nous avons voulu qu'il soit le Maire. Nous n'avons jamais dit qu'on ne voulait plus qu'il soit Maire. La seule chose que l'on dénonce, c'est que des personnes qui ont des opinions différentes et qui soutiennent un autre candidat aux élections législatives, se voient afficher dans la rue une autre étiquette. Cela, ce n'est pas normal. La seule chose commune entre tous c'est la passion. Hormis cela, nous avons des idéaux différents. Comment un Maire qui se dit sans étiquette depuis des années, a pu soutenir à gauche ou à droite. Cela me fait penser à Edgar Faure qui disait « la girouette ne tourne pas, c'est le vent ». On peut être d'accord un jour et ne pas l'être le lendemain, mais à un moment donné, quand on oublie que sa seule famille politique se trouve autour de cette table, on a tout oublié de sa fonction de Maire. Parce qu'automatiquement, on pense qu'on peut aller au-delà de la confiance que l'on a reçue le jour des élections. Quand le Maire décide de soutenir quelqu'un, c'est son droit, mais là, il n'y a pas eu de concertation. Avant son soutien présidentiel à Madame Taubira, il y a quelques années, il nous avait tous concertés. Là, il nous a expliqué, mais a posteriori. On n'explique pas quelque chose quand le mal est fait ! Quand on reçoit une gifle, on a envie d'en remettre une, alors nous nous sommes expliqués dans les boîtes aux lettres en disant que nous nous désolidarisons. Le 1<sup>er</sup> adjoint considère que nous sommes vraiment en opposition par rapport au Maire. Mais on peut être contre l'avis politique du Maire et continuer autour de cette table à gérer les affaires de la commune. Cela ne change rien !*

*Monsieur le Maire a fait le choix de s'engager aux côtés de Monsieur le sous-préfet. Mais ce n'est pas aux côtés du Sous-Préfet qu'il devait s'engager ! C'est d'abord auprès des élus qui sont là, afin de montrer qu'il peut, même en appuyant une candidate, continuer à gérer la commune en faisant confiance à des personnes, qui ont été à un moment donné stupéfaites, et qui ont dû justifier auprès des Marcheprimais qu'elles avaient une opinion peut-être différente de celle du Maire. Les Marcheprimais sont inquiets, ils veulent savoir ce qui va se passer. Il faut savoir que Monsieur le Maire a décidé de nous enlever nos différentes adresses mails d'élus».*

Madame DANGUY intervient : *« Donc pour toi, nous en sommes arrivés là aujourd'hui, uniquement parce que Monsieur le Maire a soutenu une candidate pour les élections législatives ? Pour information, le jour où vous n'êtes pas venus lorsqu'on devait voter le budget, c'était bien avant les législatives... Il y avait des dissensions bien avant ».*

Monsieur MARTINEZ de répondre : *« Bien sûr, mais ce que l'on dénonce aujourd'hui, ce ne sont pas les dissensions antérieures, c'est le fait que le Maire ait enlevé 7 délégations. Quand on nous enlève nos adresses mail, quand Monsieur le Maire réunit les chefs de service avant de nous réunir, c'est qu'il y a un désordre quelque part. Il nous a réunis le 31 juillet pour nous faire part de sa décision : c'est un manque de confiance. On aurait pu en faire de même ! S'appuyant sur un texte d'une délibération de mars 2008 article L 21 22 23, à tout moment, la majorité aurait pu, depuis le 1<sup>er</sup> août, solliciter le Maire pour une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal afin de lui enlever les 24 délégations que nous lui avons données le 27 mars 2008. A quoi joue-t-on ? A un blocage complet ? C'est absurde. Ensuite, la procédure de retrait de délégation implique que la décision n'a pas à être motivée mais que le juge administratif peut néanmoins exercer un contrôle de l'exactitude matérielle des faits. Il recherchera si cette décision n'est pas guidée par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale. Il ne faut pas que cette décision soit motivée par de l'animosité personnelle ou par des considérations d'ordre politique. Et là, les délégations enlevées correspondent, sur demande de Philippe SERRE, aux délégués qui avaient signé un écrit politique. Il n'y a pas une personne autour de cette table, qui ait fait une faute sur la gestion communale. Ce n'est qu'un acte politique ! Si on avait voulu, on aurait pu aller au tribunal administratif ! ».*

Monsieur SERRE lui alors fait remarquer : *« Quand tu parles de « considération politique », tu n'en fais pas la traduction, à mon sens, de celle qu'il faudrait faire ».*

Monsieur MARTINEZ : *« En principe quand je parle, c'est que je me suis renseigné ».*

Monsieur LEMOUEE intervient : *« Je m'aperçois que la lessive est sale. Il y a quelques temps, je vous avais proposé des réunions de brainstorming ».*

Monsieur SERRE répond qu'ici cela s'appelle des commissions.

Monsieur LEMOUEE poursuit : *« Il faut vraiment remettre toutes les choses à plat, mais je ne sais pas si avec cette équipe et avec vos antécédents, vous allez arriver à vous en sortir. Donc pour moi, il n'y a qu'un grand coup de balai à donner ! »*

Monsieur MARTINEZ lui répond alors : *« La population ne nous a pas demandé de faire la lessive, mais vous avez quelque part raison : soit on « nettoie » tout, soit Monsieur le Maire, vous enlevez ce premier point .Vous remettez les délégations aux 4 adjoints et aux 3 délégués, et même si Jean-Claude le désire, une 4<sup>ème</sup> délégation. Remettez de la confiance ! On aurait pu bloquer la situation, on ne l'a pas fait. Il reste 18 mois pour finir cette mandature. Vous avez encore la possibilité de dire : « j'enlève ce 1<sup>er</sup> point et dès demain je vous redonne vos délégations, car il n'y a eu aucune faute de commise ». On repartirait ainsi jusqu'à la fin de la mandature, avec, peut-être, des réunions du conseil plus animées, et des critiques constructives ».*

Monsieur SERRE rappelle alors à Monsieur MARTINEZ que *« même le Maire n'a pas ce pouvoir là, car c'est une obligation légale de passer ce point là à l'ordre du jour. Il ne peut être retiré. Cependant, le Conseil peut décider de maintenir les adjoints ».*

Monsieur MARTINEZ poursuit : *« On ne s'est pas compris. Si vous dites ce soir qu'il y a encore une possibilité de travailler ensemble, nous nous maintenons adjoints. Alors vous ferez un arrêté pour que l'on reprenne nos délégations et demain nous reprendrons nos postes, dans l'intérêt de la commune ».*

Madame SAINT-ORENS demande à « faire taire » un spectateur au fond de la salle. *« Dans un conseil, les spectateurs n'ont pas le droit de parler »,* assène t-elle.

Monsieur SERRE reprend la parole : *« Cela fait une heure et demie que l'on écoute beaucoup. Dire que nous empêchons de travailler ensemble... Nous avons dit dès le début que les pôles continuaient à fonctionner. Vous êtes invités, vous avez reçu les plannings. Dire aujourd'hui que l'on ne cherche pas à travailler avec l'ensemble du Conseil, c'est aller bien loin ».*

Monsieur MARTINEZ répond : *« Monsieur SERRE, c'est de la mascarade ça ! On essaie de voir la vérité. Si cela ne vous plaît pas parce que vous avez envie de faire exploser les choses, dites-le !*

*Concernant le diagnostic PLU, on a vu que celui-ci était validé. On se demande par qui ? Après, on reçoit un calendrier, où, sans le consentement de la commission PLU, on apprend qu'il y a une réunion publique en décembre. C'est cela, faire comme d'habitude ? »*

Madame BRETTE donne lecture du mail reçu relatif au PLU.

Monsieur MARTINEZ reprend : *« Si aujourd'hui, on doit contrôler si ce qui est écrit est vrai ou pas vrai et aller uniquement comme tous les autres en réunion... Ce n'est pas ça le rôle d'élu. Si le rôle d'élu n'est que de subir... Ca me rappelle ces petits chiens à l'arrière des voitures et qui baladent leur petite tête au gré des chaos de la route. C'est ça être élu ? Non Monsieur SERRE ».*

Madame RUIZ prend la parole : *« Concernant le remplacement du poste d'adjoint de Valérie ANTUNES, on avait proposé en réunion d'adjoints et en préparation de Conseil Municipal Madame BRETTE. Et le jour du Conseil municipal, vous êtes surpris que l'on vote contre votre proposition qui n'est pas Valérie BRETTE ! ».*

Madame DANGUY intervient : *« Nous avons proposé aussi Jean-Claude SIMORRE, et on en avait débattu, rien n'était arrêté ».*

Monsieur MEISTERTZHEIM, adjoint, intervient à son tour : *« Chers collègues, moi j'ai l'impression aujourd'hui, que tout devient possible. C'est effarant ! Aujourd'hui, on se prive d'un certain nombre d'adjoints qui ont de l'expérience, qui sont sur le terrain et qui suivent des réunions. Tout ça, on le jette au panier parce qu'on est vexé et que l'égo en a pris un coup. Aujourd'hui tout devient possible ! ».*

Monsieur MARTINEZ renchérit : *« Avec une attitude comme la vôtre depuis quelques semaines, vous prenez en otage la population. Je prends un exemple : La Lyonnaise des Eaux est intervenue pour dévier des conduites d'eau près de la salle des sports pour permettre son agrandissement. Elle a été obligée de couper l'eau pendant une journée. Et là, les habitants de la zone MAEVA qui ouvrent leur robinet n'ont pas d'eau. Ils appellent donc la mairie et n'obtiennent pas d'informations. Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, on a enlevé le responsable des réseaux qui avait l'habitude de donner l'information à la mairie, à la Lyonnaise et qui intervenait auprès de la zone concernée. Vous prenez en otage un quartier, par défaut d'information, parce que vous avez pensé, à 3 ou 4, faire le même travail qu'avec tous les adjoints ! ».*

Monsieur VIGNACQ reprend la parole : *« Et si on revenait un peu sur la communication, parce qu'on vous a écouté Monsieur MARTINEZ. Qui a pris la population en otage en premier ? L'objet de notre discours est la prise de position du Maire au cours d'une réunion publique pour l'élection d'un député. Je crois me souvenir que la plupart des personnes présentes n'ont pas été gênées, et j'en connais autant que vous que ça n'a pas du tout gêné, qu'elles soient de droite, de gauche ou sans position. Sauf qu'après une ou deux nuits de sommeil - et ce n'est pas la population qui vous a réveillé - vous vous êtes dit, « tiens là, on tient peut-être quelque chose ! ». Vous avez été incapable de dire quoi que ce soit sur le moment, quand le Maire a pris position. Si vous aviez voulu le dialogue et la discussion, vous seriez allé le voir. Il est facile toujours d'attendre qu'on vienne vous voir. Mais vous, qu'est-ce que vous faites pour aller voir les autres ? Faire le premier pas et être capable de discuter, c'est beaucoup plus difficile ».*

Madame RUIZ répond : *« Monsieur VIGNACQ, nous avons réagi ce soir-là, le problème était que c'était une réunion publique, et peut-être politisée ».*

Monsieur VIGNACQ : *« Attention, quand vous parlez de la population ».*

Madame SAINT-ORENS fait alors la remarque suivante : *« Jean-Bernard, tu viens de dire qu'il fallait aller voir le maire pour en discuter avec lui. Je suis allée le voir dans son bureau pour en discuter, parce que je suis socialiste ! ».*

Monsieur VIGNACQ répond : *« Et la lettre, vous lui avez montré avant ? »*

Madame SAINT-ORENS : *« Pas de leçons s'il te plait »*

Monsieur MEISTERTZHEIM : *« Jean-Bernard, Monsieur le Maire n'a pas montré la lettre qu'il a envoyé ».*

Monsieur VIGNACQ : *« Votre souci est le suivant : Moi je peux faire ce que je veux, mais lui n'en a pas le droit ! ».*

Monsieur MEISTERTZHEIM poursuit : *« La lettre de Monsieur le Maire a été déposée dans les boîtes aux lettres avant la nôtre. Nous avons donc écrit un texte pour nous désolidariser du Maire, puisque nous n'étions pas d'accord avec sa position. Nous sommes une équipe plurielle, Monsieur le Maire s'en est gargarisé, mais s'il nous manque de respect, il doit l'assumer ».*

Madame GAILLET, adjointe, souhaite revenir sur le fonctionnement actuel : « *Tout à l'heure, tu disais qu'avec toutes tes fonctions, tu pouvais te reposer sur tes employés. Tu as de la chance, parce que les bénévoles, eux, ils ne peuvent pas se reposer sur les employés. Je veux parler de la banque alimentaire. Vous trouvez ça normal, vous, qu'actuellement, pour le fonctionnement de la banque alimentaire, les bénévoles soient obligés de faire le travail des employés ou des élus ? Moi pas* ».

Monsieur SIMORRE, conseiller municipal, intervient : « *Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur MARTINEZ concernant MAEVA. Ce n'est pas l'absence de Monsieur MEISTERTZHEIM qui a favorisé ou défavorisé le manque d'eau à MAEVA, c'est simplement que la Lyonnaise a fermé une vanne et a oublié d'ouvrir l'autre*».

Monsieur MARTINEZ lui répond : « *A partir du moment où un prestataire fait des travaux sur des réseaux, on informe. Monsieur MEISTERTZHEIM le confirmera* ».

Monsieur VIGNACQ ajoute : « *Pour être clair, il faut arrêter d'envenimer les choses. Comme le dit Jean-Claude, il n'y aurait jamais du y avoir de coupure d'eau à MAEVA* ».

Monsieur LEMOUEE prend la parole : « *Je souhaiterais m'adresser à Monsieur SERRE. Je ne cesserai de vous répéter, tant que vous n'aurez pas compris, qu'il nous faut des informations financières claires, succinctes, et suffisamment détaillées pour qu'elles soient compréhensibles par tous les citoyens. Tout se fera dans la vérité et au-delà des intérêts partisans, compte-tenu du fait que la situation nationale financière est dramatique et que nous devons continuer à vivre tous sans pouvoir en connaître ni son dénouement ni ses effets* ».

Monsieur SERRE lui répond : « *Monsieur LEMOUEE si vous avez du mal à comprendre les éléments financiers, je vous invite à éviter d'être absent aux réunions de la commission des finances. Cela facilitera votre compréhension* ».

Monsieur LEMOUEE rétorque à son tour : « *Vous, quand vous donnerez des rapports de conclusion sur ce que l'on a décidé dans les commissions, je reviendrai. Mais il n'est pas question que je sois là pour ne rien dire ou que, lorsque je vous pose une question, vous tourniez le dos* ».

Monsieur SERRE : « *J'ai toujours répondu à vos questions et de manière très patiente* ».

Madame BRETTE : « *On parle beaucoup de la lettre, mais les conflits ne datent pas de cette lettre. Simplement, c'est suite à cette lettre qu'est intervenu le retrait des délégations. Mais nos divergences datent de plusieurs mois déjà. Tu fais référence aussi à notre boycott, mais là-dessus aussi, nous nous étions expliqués* ».

Monsieur le Maire reprend la parole : « *Nous avons débattu là-dessus, je ne rajouterai rien, bien que j'en ai pris « plein la tête » ce soir ; Mais cela, c'est le rôle d'un élu. Pour éviter tout cela, je ne répondrai pas, je dirai simplement de faire attention aux propos que l'on tient en public. Attention non plus à ne pas trop diffamer, et de ne pas donner de propos mensongers ou déformés* ».

Il poursuit : « *Ce point là reste à l'ordre du jour. Le conseil doit se prononcer sur le maintien ou non des adjoints. Pour le reste, nous verrons après. Maintenant, la balle elle est dans votre camp, pas dans la mienne, c'est pourquoi nous allons passer au vote* ».

« *Non, Monsieur le Maire* » lance Monsieur MARTINEZ.

« *Maintenant ça suffit Monsieur MARTINEZ, il ne s'agit pas de monopoliser les débats* » réplique Monsieur le Maire.

Monsieur MARTINEZ reprend : « *Avant que le conseil municipal ne se prononce, je l'espère individuellement, Monsieur le Maire, vous avez encore la possibilité de maintenir cette équipe jusqu'à la fin de cette mandature, et je vous le demande dans l'intérêt de la commune et des élus qui se sont engagés avec vous, qui vous ont fait confiance. Nous avons encore la possibilité d'aller jusqu'au bout, avec certes des critiques, mais je vous le demande dans l'intérêt de Marcheprime* ».

Monsieur SERRE : « *C'est facile de renverser les responsabilités* ».

Monsieur MARTINEZ : « *On ne renverse pas les responsabilités. Il y a une seule personne ce soir, c'est vous Monsieur le Maire. Vous prenez vos responsabilités, je vous l'aurai suffisamment demandé. Après 2 heures de discussions, vous savez que vous avez encore l'opportunité d'être le Maire de toute cette équipe. Vous risquez d'être responsable du départ de certains adjoints, qui ne verraient plus l'intérêt d'être de simples conseillers ! C'est une question de confiance en tant qu'élus. Nous, quand nous vous laissons les 24 délégations, on ne dénonce pas votre rôle de Maire. Nous avons discuté suffisamment, prenons la décision. Mais faites attention, ne prenez pas la décision qui consisterait à nous donner la responsabilité de la dissolution de l'assemblée. Réfléchissez aux conséquences qu'il pourrait y avoir pour Marcheprime...* ».



Monsieur SIMORRE fait alors remarquer : « *On appelle cela du chantage* ».

Monsieur VIGNACQ pose ensuite une question : « *Etes-vous en capacité et en volonté de vouloir que l'on continue à travailler ensemble. Pour le moment, je n'ai pas eu la réponse...* ».

Monsieur ANSOULT répond : « *On te l'a montré à la commission scolaire non ? On a travaillé et on a débattu* ».

Monsieur VIGNACQ ajoute : « *Demander au Maire de se positionner c'est bien, mais vous devez le faire aussi* ».

Madame DANGUY dit alors : « *Moi je pense qu'il faut faire les choses étape par étape. Comme quand on apprend à marcher, on met un pas devant l'autre. Il faut que la confiance se regagne des deux côtés. Pour cela, il faut que l'on travaille tous ensemble* ».

Monsieur BARGACH rétorque : « *Tu diras cela à tes enfants, d'accord, pas autour de cette table. Reformule un peu tes mots* ».

Madame DANGUY reprend : « *Ne mêle pas mes enfants à ça* ».

Monsieur BARGACH : « *Ne mêle pas mes premiers pas à cela également* ».

Madame DANGUY poursuit : « *Je reprends mes propos. La confiance est quelque chose qui se travaille et qui se regagne. Là, on tombe dans la bassesse. Ce n'est pas parce qu'actuellement nous sommes en discordance, qu'on ne la regagnera pas. Le tout est de travailler ensemble. Nous sommes ici face à du chantage. Il faut voir comment évoluent les choses, et nous prendrons une décision par la suite* ».

Madame RUIZ réplique : « *Ce n'est pas à toi de prendre la décision, c'est à Monsieur le Maire* ».

Monsieur BARGACH renchérit : « *On attend la réponse du Maire, pas de Delphine DANGUY* ».

Monsieur VIGNACQ : « *Alors quel est ce leitmotiv que vous poussez tous en avant qui est « la discussion », si une seule personne doit prendre la décision ? Nous n'avons même pas besoin d'adjoints...* ».

Monsieur MARTINEZ dit alors : « *On a eu 2 heures de débats Jean-Bernard...* ».

« *...Certainement stériles, parce que nous n'avons pas tous compris !* » lui répond Monsieur VIGNACQ.

Monsieur le Maire prend la parole : « *Nous avons surtout entendu un monologue. Je crois, que là, il faut être sérieux. Le chantage, la manipulation, c'est bon, il faut arrêter. Pour l'instant, le conseil doit se prononcer sur le maintien ou non des adjoints, pour le reste, nous verrons après. C'est trop facile Monsieur MARTINEZ, il faut arrêter un peu votre cinéma et votre plaisanterie. Cela fait un moment que cela traîne, un moment que cela dure. Quand on me dit à un moment donné, « c'est la DGS ou c'est moi », il faut arrêter. Je crois qu'aujourd'hui, nous avons donné une image déplorable aux Marcheprimaises et aux Marcheprimais, de notre position, les uns et les autres. Là on arrête. Les décisions, nous allons les prendre. Ce soir, c'est simplement le conseil municipal qui décide de maintenir les adjoints dans leur position ou non. Je ne prendrai pas de décision ce soir, c'est trop facile Monsieur MARTINEZ, j'appelle cela de la manipulation !* ».

Madame VIGOUROUX, conseillère municipale d'opposition, demande une précision : « *C'est bien de les maintenir en tant qu'adjoints, sans délégation ?* ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

**Valérie BRETTE**s souhaite alors lire un texte préalablement préparé : « *Celui qui a l'habitude du mensonge a aussi celle du parjure, dicit Cicéron. Je m'explique : Quelle ne fut pas ma surprise en lisant un article de presse paru dans Sud-Ouest en juillet. J'ai d'abord crû à une erreur d'interprétation de la journaliste, mais une semaine plus tard, les mêmes propos sont réitérés dans la Dépêche du Bassin. Là, Mesdames et Messieurs, je me dois d'intervenir et de me poser des questions sur l'homme intègre que se dit être le Maire. Je voudrais rétablir la vérité. Vous dites, Monsieur le Maire, m'avoir proposé le poste d'adjoint il y a deux mois, poste que j'aurais refusé en réunion. Je défis quiconque présent à cette réunion de confirmer vos dires. Mesdames et Messieurs de l'assemblée, ce n'est que pur mensonge. Que se passe-t-il, Monsieur le Maire, me confondriez-vous avec une autre élue ? Au vu de ce comportement moral, je reste perplexe sur vos capacités à écouter, réunir et diriger. Je finirai par une autre citation : « Le diable a deux cornes : l'orgueil et le mensonge ». Belle image que je vous laisse méditer. Je voudrais également répondre aux questions des administrés sur les raisons des retraits des délégations. L'insoumission, l'insubordination, toute critique, toute divergence d'opinion doivent à votre sens faire l'objet d'une pénalité. Est-ce là votre définition de la démocratie ? Vous éliminez des élus qui ont choisi de se consacrer à*

leur commune, peut-être trop à votre goût. Je vous rappelle que nous avons été élus tout comme vous et nos devoirs et obligations sont de prendre les mesures nécessaires à la bonne tenue de la commune. Ne vous en déplaise.

Un dernier mot pour finir : quand on a autant d'opposition dans sa propre majorité, il serait urgent de se remettre en question. Or vous sanctionnez, vous écarterez, pour garder le pouvoir absolu. La dictature n'est plus censée être en France. Seule la liberté de penser et de s'exprimer font qu'elle n'a plus cours ».

Monsieur le Maire lui répond : « Je ne répondrai pas à ça. Je crois simplement que depuis pas mal de temps, je me suis remis en question avec vous, notamment sur l'organisation et le fonctionnement des commissions. J'en ai déjà parlé au début. Nous avons fait cela de manière collégiale. J'ai toujours suivi, même quand je n'étais pas forcément d'accord. Par exemple, quand nous avons voté dans le budget en avril une baisse de 1 % des impôts, alors que je souhaitais que l'on reste stable. J'ai dit à tout le monde de faire attention, que l'on était en train de » se tirer une balle dans le pied ». Je vous ai suivis par solidarité, en sachant que cela allait entraîner quelques soucis. Mais nous en reparlerons plus tard. C'est facile d'attendre qu'il y ait du public pour dire cela. J'ai d'ailleurs lu dans la presse que certains ont dit qu'ils ne s'exprimeraient dorénavant plus qu'en public et non plus en tête à tête. C'est plus simple comme ça, cela donne l'impression d'être meilleur ».

Monsieur MARTINEZ : « On ne peut pas vous laisser dire ça ! Nous sommes en pleine crise économique, sociale et morale. Il est temps de freiner la pression fiscale, il est temps de montrer l'exemple, parce que les Marchepriens paient trop d'impôts locaux. Ce n'est pas une solidarité dans la décision, c'est une responsabilité. Il fallait avoir de l'audace. Et si la crise continue, il faudra continuer comme ça, Monsieur le Maire ».

Monsieur LEMOUEE change de sujet : « Certaines erreurs ne devraient pas exister. J'ai appris que certaines personnes qui ne bénéficient pas de l'assainissement ont quand même été taxées, comme si elle l'avaient ».

Monsieur le Maire : « Non, Monsieur LEMOUEE, je ne peux pas vous laisser dire cela. N'oubliez pas que l'assainissement est financé par un budget spécifique, et donc vous qui n'avez pas d'assainissement, vous ne payez pas d'assainissement. Il ne peut pas y avoir de transfert du budget principal mairie sur l'assainissement comme sur l'eau. Ce sont 2 budgets totalement séparés qui s'auto alimentent par les prélèvements. Il ne faut pas induire les gens en erreur. Si c'est un erreur des services fiscaux, cela ne dépend pas de nous ».

Monsieur LEMOUEE ajoute : « C'est une erreur quand même ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas une erreur de la commune, arrêtez s'il vous plaît ! »

Madame BRETTE, annonce alors : « Dès ce soir, je démissionne de mon poste d'adjoint ».

Monsieur le Maire lui répond : « C'est au Préfet qu'il faut envoyer la lettre ».

Madame BRETTE : « J'enverrai la lettre au préfet dès demain ».

**Madame SAINT-ORENS** lit ensuite un texte préalablement préparé : « Après la saga des élections législatives, après le vote démocratique du 19 juillet, Monsieur le Maire s'est trouvé désavoué. Il nous a donc « virés » de nos délégations, ce qui est son droit. Je me pose quand même une question : où est la démocratie ? Si une équipe élue par les citoyens n'a pas le droit de s'exprimer, de voter en son âme et conscience, sans s'attirer les foudres de son Maire, où allons-nous ? Et surtout pourquoi avons-nous été élus si ce n'est pour débattre des problèmes, afin de faire progresser notre commune ? Comme je l'ai déjà dit, j'ose espérer que nous ne sommes pas en dictature... Mais nous sommes sûrement en oligarchie, puisque depuis pas mal de temps, la commune est dirigée par 3 ou 4 personnes. Les sherpas omniprésents ont parfois une présence étouffante et empêchent d'être lucide, et cela au détriment de l'intérêt général. Pour un maire qui s'est dit durant des années apolitique, en vous positionnant comme vous l'avez fait, à la dérobade vis-à-vis de votre conseil, vous n'avez fait que diviser et casser votre équipe. Petit à petit, vos plus grands défenseurs se sont éloignés de vous, moi la 1<sup>ère</sup>. Votre double langage fait partie de votre quotidien. Vous n'êtes plus crédible. Mettre au placard depuis longtemps, vous êtes coutumier du fait, vous savez faire. Virée du CCAS, virée du voyage que j'avais organisé, vous avez aussi essayé de me virer de la Croix-Rouge. Mais là, vous n'avez pas réussi ! En plus, à ce sujet, vous avez menti au Conseil d'Administration du CCAS lundi. Je m'en suis expliqué par mail à tous les membres. Merci aux aînés, qui au lendemain du voyage, m'ont appelé pour me dire combien ils avaient apprécié mon choix pour cette belle journée. Je n'ai pas manqué de leur donner la raison de mon absence. Monsieur le Maire, une simple question : que me reprochez-vous pour tout le travail fourni pendant ces quatre années et demi ? Il y a eu beaucoup d'avancées au CCAS et Dieu sait combien j'aimais la mission que vous m'aviez confiée, mais là encore, vous éluderez la question comme vous en avez l'habitude. Afin de conclure cet exposé qui pourrait être beaucoup plus long, je demande ce soir au conseil de me destituer de mon rôle d'adjoint ».

**Valérie GAILLET** lit à son tour un texte préparé : « Rien ne se fait sans passion, tel est votre slogan Monsieur le Maire. On peut définir 3 sens au mot passion. En premier lieu, un intérêt très vif pour quelque chose, en deuxième, un amour intense. Le troisième, qui m'a interpellé, est l'émotion très forte qui va à l'encontre de la raison.

Là, le retrait des délégations des adjoints et des conseillers délégués concernés fut une réaction démesurée et donc irraisonnable. Pensez-vous sincèrement, Monsieur le Maire, que vous puissiez continuer à gérer la commune avec seulement 3 adjoints en poste aujourd'hui ? Vous avez donné depuis septembre plusieurs délégations virtuelles à Monsieur VIGNACQ, qui porte maintenant les fonctions de 2 adjoints et de 2 délégués. Je ne doute pas des compétences de notre collègue, mais franchement, Monsieur le Maire, est-ce raisonnable pour répondre à tous les besoins de nos administrés ? C'est donc pour toutes ces raisons de dysfonctionnement que je demande à tous mes collègues de me destituer de mon rôle d'adjointe ».

**Monsieur MEISTERTZHEIM** prend à son tour la parole : « Monsieur le Maire, Chers collègues, quand je fais le bilan, je constate que Monsieur le Maire n'accorde plus de considération à ceux qui se consacrent au bien-être des administrés. Il est vrai, passer de la pommade à quelqu'un d'égoцентриque vous donne beaucoup de droits. J'ai passé du temps sur la commune et répondu à toutes les demandes, j'ai travaillé pour améliorer les réseaux et rattraper certaines erreurs, travaillé sur des économies d'énergie... Jamais un administré n'a eu à se plaindre. Chers collègues, dans la presse, une de nos collègues nous parlait « d'électricien ». Je vais reprendre cette image et vous dire ce qui se passe quand l'électricien commence à s'occuper des tuyaux, le résultat est simple. Une zone d'activité privée d'eau une journée, sans information. Etant tenu à l'écart et discrédité auprès des prestataires de service, je ne vois pas l'intérêt de rester dans mes fonctions. C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande de lever le maintien dans mon poste d'adjoint ».

**Monsieur MARTINEZ** : « Je vais être celui qui s'exprime le dernier. Je vais essayer d'avoir des propos qui remontent un peu l'histoire. En 1995, nous sommes partis ensemble dans une équipe qui n'avait qu'un seul intérêt : l'intérêt de la commune, afin de la développer harmonieusement, dans le respect de toute la population. Un Maire disparu trop tôt en 1998, a fait que ce rôle de 1<sup>er</sup> adjoint est devenu pour vous, un rôle de Maire légitime. Tout le monde était d'accord pour que vous deveniez en 1998 le Maire pour finir la mandature. Moi simple conseiller, un des plus jeunes à 30 ans, je devenais conseiller délégué à l'environnement. La mandature finie, vous avez eu l'ambition d'une équipe pour que cette commune se développe encore mieux, car ce n'est pas en 3 ans ni en 6 ans que l'on arrive à développer la commune. Elle continue son chemin, et c'est l'histoire qui dira quelle est l'équipe qui a œuvré le mieux, ou si des erreurs ont été commises à tel ou tel moment. C'est comme ça qu'en 2001, je vous ai suivi, et je suis devenu adjoint à l'urbanisme. Monsieur Jean Blouin a été 1<sup>er</sup> adjoint pendant 10 ans. Quand j'avais fait le bilan de cette 2<sup>ème</sup> mandature, je m'étais aperçu que la confiance se méritait. Mais quand au bout de 7 ans, en tant qu'adjoint à l'urbanisme, on n'a pas signé un seul document d'urbanisme, et notamment de permis de construire, on se pose la question de savoir si la confiance est là. Ce n'était pas qu'une inquiétude personnelle puisqu'à la fin de cette 2<sup>ème</sup> mandature, seuls 5 élus étions prêts à vous suivre. Monsieur VIGNACQ, Monsieur SIMORRE, Monsieur BARGACH, Monsieur LONDEIX et moi-même. Bizarre, que des hommes. Aucune femme de la deuxième mandature ne vous a suivi. Ce n'est peut-être pas un hasard. On remarque dans cette parité obligatoire de cette nouvelle mandature, que la femme a toute sa place dans le jeu politique et on le voit ce soir. C'est pour cela que le 19 juillet, quand je propose une Valérie Brettes, c'est pour dire « arrêtons d'être un peu trop machos même dans les rôles à responsabilités ». Dans cette nouvelle mandature de 2008, on s'est fait mutuellement confiance, malgré quelques disparités qui nous concernent. On s'est dit, moi du moins, je fais confiance au maire et vous m'avez fait confiance en me nommant 1<sup>er</sup> adjoint. J'ai exprimé cette confiance le jour de mon institution, comme vous, et nous avons créé une nouvelle équipe. Le problème c'est quand vous voyez que cette confiance s'effrite. Un premier adjoint doit être l'alter égo du maire. Quand celui-ci est absent, il faut une confiance complète et universelle entre ces 2 personnes. Et quand vous vous apercevez qu'un courrier de la cour des comptes n'est pas lu par le 1<sup>er</sup> adjoint, mais uniquement par le Maire, et bien vous vous dites que la confiance n'est que superficielle. C'est un détail, mais c'est quand même fort. Ceci m'a poussé à m'éloigner de mes responsabilités de 1<sup>er</sup> adjoint, et par accumulation d'un manque de confiance au sein de tout le groupe, à proposer ma démission le 30 juin 2011 en tant que 1<sup>er</sup> adjoint. Le groupe a voulu que je reste au sein de cette équipe et on a permuté avec le 6<sup>ème</sup> adjoint qui est devenu premier. J'aurais pu me frustrer, rentrer à la maison, mais j'ai décidé qu'il y avait beaucoup de choses à faire au niveau de la politique de la ville, notamment le PLU qui va dessiner l'avenir de Marcheprime. C'est nous, dans cette mandature, qui devons dire si l'on doit ouvrir les vannes ou cloisonner et réduire l'évolution de la commune dans toutes ses facettes. Début septembre, je suis venu à la commission urbanisme. Le PLU doit être celui de tous les Marcheprimais d'aujourd'hui et de demain et non celui d'un maire et d'un petit groupe. Donc je considérais que j'avais encore une place dans les propositions. Sincèrement, être adjoint pour être adjoint, sans être délégué, n'a aucun intérêt. Donc je ne peux que dire que la même chose que mes collègues. J'aimerais donc que le conseil municipal au travers du vote m'enlève cette fonction d'adjoint ».

Monsieur le Maire propose de passer au vote

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non des adjoints susvisés dans leurs fonctions.

**Le Conseil municipal, par 16 voix POUR, 8 Contre et 2 abstentions :**

- **Décide de ne pas maintenir dans ses fonctions Madame Marie-Thérèse SAINT-ORENS, 4<sup>ème</sup> Adjointe.**

**Le Conseil municipal, par 16 voix POUR, 8 Contre et 2 abstentions :**

- **Décide de ne pas maintenir dans ses fonctions Monsieur Manuel MARTINEZ, 6<sup>ème</sup> Adjoint.**

**Le Conseil municipal, par 16 voix POUR, 8 Contre et 2 abstentions :**

- **Décide de ne pas maintenir dans ses fonctions Monsieur Roger MEISTERTZHEIM, 7<sup>ème</sup> Adjoint délégué.**

**Le Conseil municipal, par 16 voix POUR, 8 Contre et 2 abstentions :**

- **Décide de ne pas maintenir dans ses fonctions Madame Valérie GAILLET, 8<sup>ème</sup> Adjointe.**

Madame GAILLET souhaite savoir à quel moment cette délibération deviendra exécutoire.

Madame GOURG lui répond que ce sera le cas dès qu'elle sera éditée, transmise à la sous-préfecture et publiée.

**Madame LABASSE**, conseillère municipale prend à son tour la parole : « *Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 4 avril, certains élus dont je fais partie, qui ont refusé de se rendre à la convocation du maire pour le conseil municipal du 29 mars dernier, ont exprimé et expliqué les raisons pour lesquelles ils étaient absents. Vous avez répondu avoir compris notre message. Je pensais donc retrouver une sérénité au sein de l'équipe, dont vous êtes le commandant. Force est de constater que votre acharnement à vouloir maîtriser seul le navire est incompatible avec mon idée du travail d'équipe. C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que je vous fais part de ma démission de conseillère municipale* ».

**Monsieur CAISSA** continue : « *Fort de constater que rien ne s'arrange, je vous présenterai ma démission également. Vous l'aurez demain en mairie* ».

**Madame ASSIBAT-TRILLE** poursuit : « *Monsieur le Maire, avec beaucoup de réflexion, étant donné qu'effectivement rien ne s'arrange, et qu'aucun dialogue n'est possible encore aujourd'hui, je présenterai ma démission demain à la mairie* ».

**Madame POISSON** parle ensuite au nom de Monsieur POURRERE : « *En désaccord avec vos idées, il vous donne sa démission également à partir de demain* ».

**Madame RUIZ** lit ensuite une note: « *Vous avez dit Monsieur le Maire, lors du conseil du 19 juillet dernier : « je crois que quand on est en désaccord, il faut être en règle avec sa conscience. On ne peut avoir le beurre, l'argent du beurre, la crème et les indemnités »- Si vous pensez que l'on fait ça pour les indemnités – « Je pense donc que quand on n'est pas d'accord il faut avoir du courage ». De ce fait, Monsieur le Maire, ma démission en tant que conseillère municipale sera sur votre bureau dès demain matin. Je vous le répète, Monsieur le Maire, je n'ai ni rancœur ni compte personnel à régler. Je n'ai pas non plus été manipulée. Vous vous adressez tout le temps à Monsieur MARTINEZ, or nous avons été plusieurs à nous exprimer ce soir. J'ai agi simplement avec objectivité, en adéquation avec ma valeur démocratique et d'élue responsable. Mais soyez assuré, Monsieur le Maire, que mon éducation et mes valeurs humaines, me feront toujours respecter l'homme que vous êtes* ».

Au tour de **Monsieur Escalier** de s'exprimer : « *Pour ma part, je trouve scandaleux qu'on en soit arrivés à ce stade où mes collègues se sont vus injustement retirés leurs délégations. Des adjoints, des délégués qui ont travaillé avec passion au service de notre commune depuis de très nombreuses années, qui connaissent, qui plus est, parfaitement leurs dossiers. Tu avais la chance d'avoir une équipe jeune, dynamique, avec des collègues de valeur. C'est dommage d'en être arrivé là. Pour moi, il est clair qu'aujourd'hui j'ai pris la décision de quitter le conseil municipal. Je te présenterai ma démission dès demain* ».

**Monsieur MOUTINARD** prend la parole : « *Moi, j'ai accepté d'être conseiller municipal depuis 2008 pour aider Marcheprime et les Marcheprimais en dehors de toute opinion. Parfois, on peut ne pas être d'accord sur des sujets. Pourquoi j'ai voté le maintien de certaines personnes que j'apprécie énormément ici, parce que je pense qu'avec un peu de recul, on peut réfléchir, rebondir, même si on a depuis 2h30 traité des sujets qui sont profonds. Il n'y a pas de fumée sans feu, mais avec un peu de recul... Pourquoi depuis 2008 sommes-nous autour de la table : pour aider les Marcheprimais. Ce n'est pas juste pour se faire plaisir ou avoir un statut, c'est pour aider, comme dans les associations. Ce soir beaucoup de choses ont été dites, qui ont crevé un peu l'abcès. Moi je continuerai à voter oui pour garder les personnes en poste parce que je pense qu'elles ont des valeurs. Voter très rapidement n'est pas forcément très bon* ».

**Monsieur ANSOULT** dit ensuite: « Il n'y aura pas d'autre clash d'ici la fin du mandat, je m'y attèlerai ». Ce sont vos propos Monsieur le Maire. Une élue a dit : Ma seule ambition est de retrouver un apaisement au sein de l'équipe, et vous Monsieur le Maire, de répondre : « Moi aussi ». Aujourd'hui, le constat de vos propos est affligeant, puisque vous avez retiré les délégations des élus qui vous ont fait remarquer que votre gestion de l'équipe n'était plus en cohérence avec notre engagement de 2008. Je n'appelle pas cela de la démocratie. En ce qui me concerne, quelques jours avant de me retirer la délégation, vous me disiez que je faisais du bon travail, et de continuer la mission que vous m'aviez confiée en tant que délégué à la jeunesse. C'est à n'y plus rien comprendre. C'est entre autres pour ces raisons, Monsieur le Maire, que je vous fais part de ma démission de ma fonction de conseiller municipal ».

**Madame POISSON** : « Moi c'est pareil, je suis en total désaccord avec les décisions que vous avez prises, donc malheureusement, je vous donnerai ma démission de conseillère municipale à partir de demain ».

**Monsieur BARGACH** : « Moi c'est assez spécial, cela fait 14 ans que nous sommes ensemble et 14 ans de confiance, mais jusqu'où ? Avant d'être complètement aveugle, on perd un peu la vue, et aujourd'hui, je pense que le vase a débordé. Je trouve malheureux d'en arriver là. Mes collègues se sont exprimés. Je partage leur façon de voir. Heureusement nous avons la chance ici en France, de vivre la démocratie, donc d'avoir le choix, sachant que dans d'autres pays malheureusement, il y a des peuples qui meurent. C'est vrai que j'ai la boule au ventre, car cela fait 14 ans. J'ai été le 1<sup>er</sup> à qui on a enlevé une délégation, mais cela remonte à longtemps. C'est pourquoi aujourd'hui, je vais prendre la sage décision de quitter le navire. Demain matin, Monsieur le maire, vous aurez ma lettre de démission ».

**Madame BRETTE** : « Je pense attendre la décision du Préfet par rapport à ma démission de mon rôle d'adjoint, mais sachez que dès que j'aurai la réponse du Préfet, je démissionnerai de mon rôle d'élue du conseil municipal ».

**Madame SAINT-ORENS** prend à son tour la parole : « Monsieur le Maire, travailler à vos côtés est devenu impossible. Votre autoritarisme et votre égo démesuré sont trop pesants, déconcertants. Mais surtout, vous êtes imprévisible dans l'art de manipuler pour mieux diviser, ramenant toujours tout à votre avantage. Où est l'intérêt général et nos Marcheprimais dans tout cela ? Que de promesses non tenues. De ce fait, je vous donnerai dans les jours prochains, par courrier, ma démission d'élue, avec bien entendu, une copie à Monsieur le Sous-préfet.

Qui sème le vent récolte la tempête et arrêtez de nous dénigrer auprès des Marcheprimais et cessez de jouer les victimes. Ils ne sont pas dupes. Une dernière fois je vais me répéter. N'oubliez pas, les vieilles rancunes sont tenaces et certains sauront s'en souvenir ! Vous aimez aussi les citations. En voici une de Gandhi : ce que tu gagneras par la violence, une violence plus grande te la fera perdre ».

**Madame GAILLET** poursuit : « J'avais évoqué au conseil municipal d'avril après le conseil boycotté, le travail dans la sérénité. Celle-ci n'existe plus aujourd'hui et n'est plus possible à l'avenir. Par conséquent, je vous informe que je démissionne de mon poste, dès que cette délibération devient exécutoire ».

**Monsieur MEISTERTZHEIM** : « C'est toujours un moment difficile, des décisions qui tombent comme ça, surtout quand c'est en nombre. Je me suis tourné plus d'une fois vers toi, et j'ai essayé de te raisonner. Certes je n'ai pas les mots pour plaire. J'ai un franc-parler qui déplaît parfois, mais j'ai toujours travaillé dans l'intérêt de la collectivité. J'ai essayé de gratter partout, n'importe quel denier pour pouvoir faire un peu plus. Aujourd'hui, tu es à la tête de la commune depuis 1998. Tu as passé différentes étapes, et je crois que tu avais la chance d'avoir une équipe jeune pour certains, moins jeune pour d'autres, volontaire, et qui te faisais confiance. Avec tes propos désobligeants, tu as écarté les gens. Avec tes menaces, ton chantage, tu as divisé. Et aujourd'hui, toutes ces démissions, c'est le résultat d'une mauvaise gestion humaine. Là, personne ne pourra se tourner vers nous et dire : vous êtes responsables. Non Monsieur le Maire, vous étiez à la tête d'une liste plurielle et c'est vous qui avez tout cassé. C'est pour cela que dès que la validation sera arrivée, vous aurez ma démission ».

**Monsieur MARTINEZ** : « D'en être arrivé là, cela ne peut pas être dû à l'ambition d'un élu, Monsieur le Maire. L'ambition, c'est quand quelqu'un est pressé dans le temps et veut bousculer les choses. Ne confondez pas l'ambition avec une volonté légitime. Je vous rappelle que vous avez 17 ans d'ancienneté dans la gestion communale, tout comme moi. Vous avez des écrits qui sont dignes d'un républicain. En effet, dans le courrier que vous envoyez à tous les employés communaux, vous leur dites « je suis le défenseur de cette liberté d'expression et de pensée ». Lorsqu'on arrive à la cérémonie du 14 juillet dernier, vous avez un beau discours. Vous vous permettez de donner des conseils pour ne pas dire des leçons quant au rôle d'élus de la République, en exprimant et en montrant qu'il y a 3 piliers à cette République : la liberté, l'égalité, la fraternité. Au-delà de cela, vous allez jusqu'à dire, pour ceux qui l'ont bien compris, que le rôle d'élus, c'est d'être à l'écoute de la volonté publique, de la volonté du peuple. Comment peut-on se permettre de donner une leçon sur l'écoute de la volonté publique si vous n'avez pas cette même volonté satisfaite autour de cette table. C'est bien, d'écrire des choses qui sont dignes d'un républicain. C'est bien de dire ouvertement ce qu'il faut faire en tant qu'élus. Mais le comportement que vous avez depuis plusieurs semaines est digne de Louis XVI, qui voyant la fin arriver, pratiquait la politique du pire : celle qui consiste à écartier toutes les critiques, sous prétexte qu'elles sont fondées uniquement sur des signes de révolte. En plus, vous permettez de soutenir, de ménager, de préserver votre petite cour, tout en muselant les sujets – je parle des employés communaux. Ca, ce n'est pas bien. Mais au-delà de ces considérations personnelles, avec

*tout le respect que je vous dois, ce pourquoi aujourd'hui ces 13 personnes ont décidé de démissionner, c'est certes pour quitter le navire, mais c'est surtout pour ne pas être responsables d'une certaine irresponsabilité. Comme quand on prend en otage 21 personnes, parce qu'elles veulent être propriétaires dans un deuxième lotissement communal, sous prétexte de lourdeurs dues à de nouvelles démarches administratives et légales. C'est oublier qu'elles ont 2 épées de Damoclès : la première est celle de l'extinction du prêt à taux zéro, qui permet à beaucoup d'entre elles de devenir propriétaires. J'espère que la loi des Finances qui sera votée demain, prolongera ce prêt à taux zéro. La deuxième épée de Damoclès, qui tombe le 31 décembre au soir aussi, est la RT (Réglementation Thermique) 2012, qui oblige toute nouvelle construction, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, à obéir à des normes induisant un investissement supplémentaire de 15 à 20%. Cela signifie pour la plupart de ces jeunes couples, investir 15 000 à 20 000 € de plus. C'est oublier que l'on veut faire, au travers du succès du 1<sup>er</sup> lotissement, un geste politique, permettant de maintenir la jeunesse, même celle qui a des difficultés à devenir propriétaire, sur Marcheprime. Ce n'est pas normal, je ne peux pas être responsable. Je me suis battu. Je vous ai donné des solutions pour pouvoir gagner du temps et leur permettre de déposer un PC avant le 31 décembre.*

*2<sup>ème</sup> exemple, et Monsieur MEISTERTZHEIM en parlait tout à l'heure : on ne peut pas tenir en haleine 7 propriétaires sur un drain promis 2 ans avant sur leur propriété, et attendre une certaine pression, pour ne pas dire une certaine menace, pour réaliser le drain cette semaine. Ce n'est pas normal. Quand on promet politiquement de réhabiliter la rue de la Pinède, il y a deux ans et demi, vous aviez quelque part mis le feu dans cette équipe, parce que certains des élus, dont certains responsables, dont je fais partie, ont dit publiquement à La Caravelle qu'ils allaient réhabiliter cette rue de la pinède en 2011. Or pour des retards x ou y (subventions impossibles tant que le budget n'était pas inscrit), cela n'est pas fait. Aujourd'hui, c'est l'incohérence complète quand on regarde l'ordre du jour, point 9. Nous nous apercevons, après 2 ans d'ouverture de dossier, que cette rue n'est pas classifiée voie communale ! Nous nous faisons donc taper sur les doigts par le Conseil Général car cette rue, qui est encore en partie chemin rural, ne peut pas être subventionnée. Cela engendre un retard de 2 ans et demi.*

*Quand on s'aperçoit que le projet du crématorium, qui est somme toute défendable, prévoyait son installation, à côté du cimetière, à proximité du lotissement Les Jardins de Gascogne ! C'est oublier que des gens habitent autour. C'est oublier qu'il y a aussi un effet moral sur l'implantation d'un crématorium. Il a fallu une pression des co-lotis des Jardins de Gascogne et de certains des élus, dont moi-même –J'ai dit que je déposerai ma fonction de 1<sup>er</sup> adjoint si ce crématorium était fait à côté du cimetière- pour que cela ne se fasse pas. Ce n'est pas normal.*

*Quand dans un programme politique, on dit que l'on va faire une deuxième enseigne commerciale, et que l'on annonce qu'aujourd'hui, cela n'est plus possible pour des raisons géopolitiques, comment allez-vous faire « gober » cela à la population ? Quand on voit que Mios va avoir son Leclerc, qu'Audenge a son Carrefour Market, on doit se battre pour cela. Mais on ne peut pas promettre et ne pas aller jusqu'au bout de ses engagements. Quand dans un programme politique, on dit que pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, la présence d'un deuxième policier municipal est nécessaire, qu'est-ce qu'on attend : La dernière année ? Pour faire un acte électoraliste ? Ou a-t-on un problème financier de masse salariale ?*

*Tout cela accumulé, on ne peut pas être responsable d'une certaine irresponsabilité et dire que tout va bien. A partir de là, je considère moi, que je ne peux que démissionner quand cette délibération sera exécutoire. Mais pour aujourd'hui ou pour demain, il y a une autre façon de gérer la commune de façon responsable, où les promesses seront tenues dans le temps, même en baissant les impôts, et surtout en baissant les impôts en tant de crise ».*

*Monsieur le Maire répond : « C'est bien. On rêve. Mais bon, je vais arrêter-là, parce que de toute façon la polémique... je pourrais en dire, là-dessus aussi, de la bassesse aussi, des promesses également. Donc je n'en dirai pas plus là-dessus, on s'expliquera le moment venu, c'est à-dire en 2014 ».*

*Monsieur MARTINEZ s'emportant : « Monsieur le Maire, ne dites pas n'importe quoi au public ! Vous avez 9 conseillers qui viennent de démissionner et 5 adjoints. Il y aura une élection anticipée. Dites-le ! »*

*Monsieur le Maire : « Pas de problème, j'assumerai. Aucun souci de ce côté-là. Je pense que les démissions seront effectives demain ».*

*Monsieur MEISTERTZHEIM : « Je crois que nous avons entendu pas mal de choses, et quand je vois l'ordre du jour et les décisions prises par le Maire sans concertation, je n'ai plus envie de suivre tout cela. Moi pour ma part, je me retire ».*

*Monsieur le Maire : « Bien, allez-y ».*

*Madame VIGOUROUX : « Moi en tant qu'élue de l'opposition, je ne démissionnerai pas, mais je quitte l'assemblée en soutien à tous mes collègues ».*

*Elle est suivie par Madame RUIZ et d'autres.*

*Monsieur le Maire : « Donc on peut arrêter. J'attends que tout le monde soit sorti. A partir de là, je constate que le quorum n'est plus atteint, donc on lève la séance ».*

**La séance est levée à 23H15, les points 2 à 10 de l'ordre du jour n'étant pas débattus.**

